

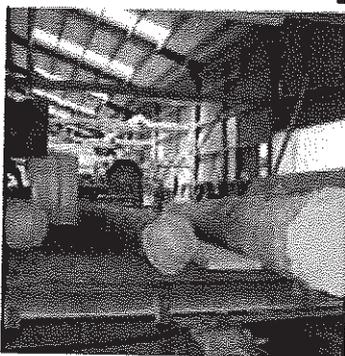
L'Europe menacée de pénurie?

La directive sur les énergies renouvelables conduira-t-elle à la pénurie de bois? La Commission européenne le conteste.

● Philippe LERUTH

La source de tous les maux, pour Guy Van Steertegem, c'est la directive européenne de 23 avril 2009, «relative à la promotion de l'énergie produite à partir de sources renouvelables». C'est le fameux texte qui fixe, pour l'horizon 2020, l'objectif de 20% de réduction de la consommation totale d'énergie, et de 10% de la consommation de carburant dans les transports.

«Afin d'exploiter pleinement le potentiel offert par la biomasse, la Commission et les États membres devront favoriser une plus large exploitation des ressources de bois existantes, et de nouveaux modes de sylviculture», énonce le texte. Et c'est l'évolution ainsi dessinée qui provoquera, à



Fda

Une pénurie de bois aggravée en 2020? La Commission ne partage pas le pessimisme du secteur.

l'horizon 2020, un déficit estimé de 11,63 millions de tonnes de bois sec, contre 3,55 millions en 2008, professe Guy Van Steertegem. «Et encore, nous partons du principe que la demande de l'industrie – scieries, usines de panneaux, papeteries – sera pratiquement constante, ce qui ne sera pas le cas», précise le directeur général adjoint de Fedustria, la fédération belge de l'industrie textile, du bois, et de l'ameublement.

La même prévision se révèle encore plus apocalyptique pour l'Europe: en 2020, il ne manquerait pas loin de 280 millions de tonnes

de bois.

La Belgique à la traîne

«Différentes études, notamment des Nations Unies, montrent qu'il y aura en 2020 suffisamment de biomasse disponible pour satisfaire à la fois les demandes du secteur de l'énergie et celles du secteur du bois» réplique Marlene Holzner.

Au sein de l'Union Européenne, les législations en vigueur dans les différents États membres organisent une «gestion durable des forêts, grâce à une reforestation systématique après chaque campagne d'abattage», insiste la porte-parole du commissaire européen à l'énergie, Günther Oettinger. «La Commission européenne a donc considéré qu'il n'y a que de faibles risques liés au recours durable à la biomasse pour la production d'électricité, de gaz et de chauffage», conclut Marlene Holzner. Pour s'en assurer, l'institution a demandé aux États membres de lui détailler la manière dont ils entendent atteindre les objectifs fixés par la directive. «Nous attendons toujours le rapport de la Belgique», signale la porte-parole, pour expliquer son incapacité à commenter les chiffres de Fedustria ■ ...